



ERMGF

Équipe de Recherches sur les Mutilations Génitales Féminines
Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Nouakchott
Mauritanie

Email : ermgf2003@yahoo.fr

Tél : +222.47.58.81.62 Fax : +222.525 40.64

Mail : <http://www.e-solidarity.org/ERMGF.htm>

La contre argumentation culturelle comme stratégie de promotion
des droits de l'homme dans les sociétés africaines traditionnelles
Le cas de la société Haalpulaar en Mauritanie
Exemple des mutilations génitales féminines

Abdoulaye SOW
Enseignant chercheur
en sciences sociales
Faculté des Lettres, Université de Nouakchott
Mauritanie

Sommaire

I. La théorie de la contre argumentation culturelle

Avant Propos

Introduction

La présentation de la Mauritanie

La présentation de la société Haalpulaar

Les définitions et raisons des pratiques traditionnelles néfastes

Le statut de la personne humaine

La définition de la contre Argumentation Culturelle

Le pourquoi de la contre Argumentation Culturelle

La fonction de la contre Argumentation Culturelle

L'élaboration de la contre Argumentation Culturelle

La Philosophie de la contre argumentation culturelle

Le support et les canons de la communication

II. Les droits culturels et la contre argumentation culturelle

La méconnaissance des droits culturels

Les exigences de définition et de clarification des droits culturels

L'importance des droits culturels

Les vertus des droits culturels

Les conséquences de la violation des droits culturels

Les fondements socioculturels des mutilations génitales féminines

La dimension pédagogique des contre arguments culturels

III. La philosophie de la contre argumentation culturelle appliquée aux droits de la personne humaine en général

Les réfugiés, la dignité, le politique et les détournements des deniers publics

La destruction des lieux de mémoire

Les mécanismes de légitimation de la corruption et du détournement des deniers publics

Conclusion

Dans certains pays, on considère que les coutumes et traditions doivent être respectées en tant que manifestations authentiques d'une culture nationale ou communautaire et n'ont pas à être examinées dans la perspective des droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. La Conférence mondiale sur les droits de l'homme a adopté la déclaration et programme d'action de Vienne qui stipule à l'article 5 que « tous les droits de l'homme sont universels, indissociables, interdépendants et intimement liés. ... S'il convient de ne pas perdre de vue l'importance des particularismes nationaux et régionaux et la diversité historique, culturelle et religieuse, il est du devoir des Etats, quel que soit le système politique, économique et culturel, de promouvoir et de protéger tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales. En décembre 1993, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes qui engage les Etats à « ne pas invoquer de considérations de coutume, de tradition ou de religion pour se soustraire à l'obligation de l'éliminer. »

Les crimes d'honneur page 16

Introduction

Les cultures humaines se rencontrent et s'interpénètrent. Il en résulte des emprunts, des échanges et des expériences qui invitent au dépassement et aux abandons. Ce renoncement qui est source de rupture peut générer des conflits de la personnalité voire même un sentiment de vide culturel source de malaise existentiel. Il convient cependant de souligner que toutes les cultures sont égales en termes de dignité pour replacer cette dynamique dans son véritable contexte.

L'invitation à l'abandon de la pratique des mutilations génitales féminines doit être présentée comme le renoncement à une forme de stupidité comme on la retrouve dans toutes les cultures humaines. Elle ne doit pas être perçue comme un procès des cultures, ni comme l'expression d'une volonté hégémonique Occidentale qui se manifeste à travers la mondialisation. Cette invite est un appel aux principes qui mènent vers les normes universelles des droits de l'homme. Un marqueur culturel ne saurait participer à l'affirmation et à la préservation de l'identité s'il n'est pas conforme au respect des droits de l'homme. « Il va falloir de toutes les façons, un jour ou l'autre faire l'inventaire de nos valeurs et de nos pratiques traditionnelles » affirme Victor Topanou.

Les stratégies culturelles de lutte contre les MGF consistent à se servir des dictons, des proverbes et des sentences sous formes de contre arguments culturels pour sensibiliser les populations sur les méfaits de telles pratiques. Ils peuvent être véhiculés sous la forme de Cours, des Exposés, des Travaux de groupe, de Causeries et des Animations de quartiers avec l'appui des artistes des Ulémas, des Chefs traditionnels et Coutumiers.

Cette démarche pédagogique instaure une situation de réflexion, qui met à l'épreuve les valeurs, les normes et les attitudes, des participants lycéennes, femmes, acteurs de la société civile) face à la pratique des Mutilations Génitales Féminines. Elle permet d'amener les participants à remettre en question des croyances et des convictions considérées comme certaines car longuement véhiculées par l'éducation et le conditionnement culturel. Les contre arguments culturels sont susceptibles de remettre en cause l'adhésion passive des populations face aux MGF et de les amener à prendre conscience que l'un des piliers essentiels (on le retrouve comme justificatif au sein de toutes les composantes nationales) de cette pratique en Mauritanie qu'est l'argument religieux n'en est pas un de si solide. L'idéal serait que les Ulémas acceptent de traiter de la question lors des sermons de la prière du vendredi ou bien lors des causeries dans les quartiers.

Les stratégies de lutte contre les pratiques traditionnelles et plus particulièrement la pratique des MGF doit reposer sur des données sociologiques et culturelles. La connaissance des valeurs socioculturelles (**par exemple le gacce à savoir la honte**) des groupes cibles est une nécessité car la dimension des Représentations Culturelles joue à ce niveau un rôle essentiel. Il est impossible de changer de manière brutale des pratiques séculaires qui sont profondément ancrées dans les mentalités.

Un système social vieux de milliers d'années qui ne peut être dénué de traditions et d'habitudes profondément enracinées ne peut être ébranlé d'un seul coup. Ainsi donc toute lutte contre les pratiques qui se veut réaliste doit se baser sur les ressources culturelles

C'est la raison pour laquelle nous avons opté pour l'élaboration des Contre Arguments Culturels pour faire connaître les dangers, les fausses idées et enfin pour amorcer une dynamique de changement des conduites sociales. C'est un combat de longue haleine et les exigences d'alignement aux normes juridiques internationales et de résultat immédiat peut tout fausser. La lutte contre les MGF suppose la conjugaison des efforts des individus venant de divers horizons ainsi que la mobilisation des populations et des différentes autorités.

Ainsi la connaissance des justifications culturelles et la prédominance du religieux dans cette pratique peuvent aider à mieux sensibiliser les populations. Faire appel aux exemples tirés de la réalité et du vécu quotidien des populations constitue le pilier de notre approche pédagogique qui se veut active et opérationnelle.

Cependant cette approche suppose aussi un effort de compréhension des pratiques traditionnelles néfastes d'où cette pertinente mise en garde de Patrice Méyer-Bisch « Il ne suffit pas d'être militant, il faut d'abord être capable de respecter et comprendre ce que les traditions culturelles portent comme forces, comme ressources d'identité. Dans le cas des mutilations génitales féminines (MGF), c'est toute la question anthropologique de la relation homme / femme qui est en jeu. L'interdit de ce traitement inhumain, cruel et dégradant fait partie des « interdits fondateurs » sans le respect desquels la dignité humaine n'est pas possible. Mais ce n'est pas un but suffisant, c'est un seuil de compréhension du respect mutuel, des relations de genre et du tissu social. »

Et enfin, nous avons tenté de comprendre comment ces pratiques traditionnelles considérées de nos jours comme des violations de la personne humaine sont perçues au sein de l'imaginaire populaire des Haalpulaar'en dans une société en profonde. Il convient de souligner que la Théorie de la Contre Argumentation Culturelle que nous considérons comme notre principal apport découle de toute cette approche et elle s'est imposée à nous comme la seule voie permettant d'utiliser la langue comme ressource culturelle pour lutter contre les Pratiques Traditionnelles Néfastes et pour la promotion des droits de l'homme dans les sociétés africaines traditionnelles.

Présentation de la Mauritanie

Ancienne colonie française, la République Islamique de Mauritanie à l'indépendance le 28 novembre 1960.

Elle est limitée au Nord par le Sahara Occidental et l'Algérie, à l'Est par le Mali et le Sénégal et à l'Ouest par l'Océan Atlantique. Elle couvre une superficie de 1.030.700 km² pour une population de 2,548157¹ habitants, composée d'une communauté Arabe constituée de maures blancs et de d'anciens esclaves affranchis appelés haratines, et d'une communauté Négro-Africaine constituée de Haalpulaar, de Soninké et de Wolof.

La pratique de la mutilation génitale féminine est observée dans toutes les composantes nationales. Il convient cependant de souligner que les Wolofs ne pratiquent pas en principe l'excision et que ceux parmi eux qui se livrent à cette pratique le font à cause de la proximité géographique et culturelle. Ainsi les wolofs vivant dans leur région d'origine qu'est le Trarza ignorent la mutilation génitale féminine

¹ Recensement Général de la population et de l'habitat 2001

Présentation de la société Haalpulaar

La stratification sociale de la société Haalpulaar

La société Haalpulaar est ainsi stratifiée :

Rimɓe (nobles)	- Fulɓe	Aristocratie politique et guerrière
	- Tooroɓɓe	Aristocratie politique et religieuse.
	- Seɓɓe	Guerriers
	- Jaawanɓe	Conseillers
	- Subalɓe	Pêcheurs
Ñeeñɓe (artisans)	- Wayluɓe	Forgerons
	- Sakkeeɓe	Cordonniers
	- Maabuɓe	Tisserands
	- Lawɓe	Boisseliers
	- Wammaabaɓe	Guitaristes laudateurs
	- Awluɓe	Griots
Jiyaabaɓe (esclaves)	- Maccuɓe	Esclaves non affranchis

Définitions et Raisons des pratiques traditionnelles néfastes retenues

Est **forcé un mariage** où au moins l'une des parties ne consent pas au mariage et où la contrainte est employée. En Europe, ce phénomène peut prendre différents aspects : soit la jeune fille, résidente en Europe, est attirée à l'étranger sous un prétexte fallacieux, soit, venant de l'étranger, elle est « importée », voire achetée par un occidental ou un immigré naturalisé. Il se peut encore que les futurs époux résident déjà sur le territoire au moment du mariage.

Le **lévirat** est un type particulier de mariage où une veuve épouse le frère du défunt, afin de continuer la famille de ce dernier. Les enfants issus de ce remariage ont le même statut que les enfants du premier mari. Cette pratique, souvent forcée et combinée avec la polygamie, est notamment encore pratiquée dans certains pays africains. Le **sororat** est la pratique du remariage d'un veuf avec la sœur de son épouse. La pratique du lévirat et du sororat en tant que stratégie matrimoniale endogamique est destinée à renforcer la cohésion sociale du groupe ethnique et celle de la famille tout en permettant la protection et l'éducation des enfants.

On appelle **mariage précoce**, tout mariage au sein duquel l'un des partenaires est âgé de moins de 18 ans. Le désir de maintenir des stratégies matrimoniales dont la finalité est de

préservé la cohésion sociale du groupe ethnique et d'enrayer le spectre des grossesses hors du mariage ont donné naissance au **mariage précoce**.

Le désir de sauvegarder la pureté généalogique du sang et de garantir l'honneur du groupe familial a enfanté des pratiques visant à contrôler et à surveiller la sexualité des femmes. En effet, dans une culture où la virginité est une valeur et où toute grossesse avant le mariage entraîne un déshonneur, **l'excision** apparaît comme une solution.

Les mutilations génitales féminines couvrent un large éventail d'opérations rituelles et non médicales, effectuées sur les organes génitaux des femmes, qui englobent toutes leur ablation partielle ou totale ou des incisions à l'intérieur du vagin.

Elles recouvrent toutes les interventions incluant l'ablation partielle ou totale des organes génitaux externes de la femme. La forme la plus courante est l'excision du clitoris et des petites lèvres et la forme la plus extrême est l'infibulation. On parle de mutilation génitale car les raisons qui poussent à faire cette opération ne sont pas d'ordre médical mais purement socioculturel. L'excision (MGF) apparaît aujourd'hui comme celle qui pose le plus de défis.

Le gavage est une pratique traditionnelle observée en milieu maure et elle consiste à engraisser les jeunes filles en leur donnant une très grande quantité de nourriture. Le dicton maure stipule : "La femme n'occupe de l'attention que ce qu'elle occupe de l'espace". Les fillettes sont engraisées pour acquérir un indice de richesse flatteuse pour les parents ; Il est aussi considéré comme un facteur de séduction, un jeu pour se préparer au mariage. L'épouse obèse témoigne de la richesse du mari (valeur partagée par la majorité des ethnies de la région). C'est probablement là une question de vanité plus que d'esthétique. Une femme grasse, donc oisive, doit être bien pourvue de servantes et de chèvres laitières.

L'histoire nous révèle que certaines civilisations ont valorisé les *l'obésité féminine*, et vanté des endroits imposants de leurs corps. Les tableaux présentant des femmes fortes, notamment du moyen âge en Europe, témoignent largement cela. Ces perceptions de la beauté devraient être, nous le supposons, en rapport notamment avec le partage du travail et l'abondance dans des régions données...

« Cet **embonpoint**, déjà apprécié au XI et XVI siècles est demeuré un canon de la beauté maure » nous évoque Odette du Puigaudeau, qui décrit dans son œuvre « Arts et coutumes des maures » * des conditions de gavage (chez les habitants du Nord mauritanien) et à quel point les Maures tenaient à gaver leurs filles.

Ainsi pour nous résumer nous dirons que toutes ces pratiques traditionnelles néfastes tournent autour de ces principales raisons : La fidélité conjugale, l'accomplissement de la prière, la préservation de la virginité, la défense de l'honneur du groupe familial et la quête de la pureté généalogique du sang.

Le statut de la personne humaine

Le sentiment de *gacce*² en tant que confirmation de l'identité ontologique de l'homme ne peut être bien saisi sans un détour par la notion de personne chez les Haalpulaar'en. La personne est avant tout un *tagoore* c'est à dire une créature divine et qui, a ce titre à une certaine dignité. Le *tagoore* est constitué de plusieurs éléments dont le *balndu* c'est-à-dire le corps ; le *hakkille* c'est à dire la raison ou la conscience. Il est perçu comme cette instance qui permet à l'homme de penser, de discerner le bien du mal avant toute conduite. Il y a le *fid'taandu* et le *wonki* pour désigner l'âme, la vie en un mot le principal vital. Il reste que le *wonki* renvoie surtout à l'existence c'est à dire la dimension matérielle de l'être.

La combinaison de ces éléments, l'attribut de la pensée n'est pas dans la pensée négro-africaine, une condition suffisante pour revendiquer ou conférer le statut de l'humain à quelqu'un. Contrairement à la tradition hellénique, la raison n'est pas la marque essentielle de l'homme, l'homme n'est pas seulement une substance pensante. L'homme en milieu *Haalpulaar* est une substance qui éprouve de la honte. "*Neddo mo hersataa wonaa neddo*" autrement dit un homme qui ne ressent pas la honte, n'est pas un homme. Le *gacce* est donc ce qui confère à l'homme son statut de personne humaine. Il est impossible de décrire un homme, de le nommer et même de concevoir sans y rattacher le sentiment de *gacce*.

L'homme est donc un être qui éprouve ontologiquement la honte. Dans la vie de tous les jours l'homme est structuré pour éprouver de la honte afin de savoir comment il doit se comporter selon son statut, son sexe, son âge, sa situation matrimoniale, en face de son *paso*, de ses beaux-parents etc.

Principe régulateur de toutes les attitudes sociales dans le milieu *Haalpulaar* où la dimension axiologique de la conduite reste prédominante, le sentiment de *gacce* est ce par quoi l'homme arrive à se comporter moralement et se distingue ainsi radicalement de l'animal. L'univers social des *Haalpulaar'en* est fortement imprégné de ce sentiment.

Le *gacce* est une valeur essentielle en ce sens que l'honneur, la dignité la retenue est ressentie en fonction du degré du sentiment de *gacce* qu'éprouve une personne. Dans une société où le *gacce* est si ancré, toute quête d'un plaisir charnel est l'objet d'une codification et d'une normalisation rigoureuse quant à leur mode d'expression et de satisfaction.

La pratique des MGF en Mauritanie

Les chiffres

Enquête Démographique et de Santé EDS (résultats préliminaires août 2001)

Près de 3/4 des femmes mauritaniennes de 15-49 ans sont excisées

Variation selon le groupe ethnique : 92% des femmes Soninké,

72% des femmes Haalpulaar, 71% des femmes mauresques, 28% des femmes wolof

93% des femmes interrogées ont déclaré connaître l'excision

Etude de l'ONG AMLPN – 1999 Sur 21 Moughaatas enquêtées :

dans 11 moughaatas 100 % des filles seraient excisées

(Trarza, Brakna, Gorgol, Nouakchott, Assaba, Guidimakha et les 2 Hodhs

Enquête sur la santé de la femme dans la wilaya du Brakna -

UNICEF/FNUAP (1994) Pratique de l'excision : 92.3 %

PAPCHILD –MSAS/FNUAP/UNICEF (1990) 84 % chez les femmes rurales,

75 % chez les femmes urbaines

Le début de la Recherche

Notre réflexion et l'intérêt que nous portons à la question des mutilations génitales féminines sont partis de deux datant de 1997. Le 01 juillet je venais d'être père d'une fillette et à la veille j'avais regardé un film retraçant le décès d'une petite fille égyptienne suite à une mutilation génitale. Il reste que si nous avons appliqué pour la première fois la contre argumentation culturelle à la mutilation génitale féminine c'est parce qu'elle est une pratique transversale en Mauritanie. Elle est observée au sein de toutes les composantes nationales. Mieux la mutilation génitale féminine en tant qu violation de la dignité de la femme est à l'origine de certaines dérives des pratiques traditionnelles sont inacceptables moralement. La mutilation génitale féminine en tant que rite de passage sa faisait entre 10 et 12 ans. De nos jours elle se fait entre 0 et 3mois pour masquer le caractère choquant et traumatisant de l'opération pour la jeune fille. Il n y a aucun doute que la crise économique et la mondialisation ont entraîné une dérégulation sociale source de malaise. Face à cette situation, la tradition est de plus en plus utilisée comme un refuge. Cependant, il y a lieu de souligner qu'aucune pratique qui viole la dignité de l'homme ne saurait être acceptée comme concourant à la construction d'une identité

« La dignité humaine ne peut pas être une notion universelle à contenu positif: elle se découvre peu à peu par définition de l'inhumain. Chaque droit humain détermine un seuil un « inter-dit » fondateur, le « dit » de la loi qui fiabilise l'intersubjectif. C'est l'interdit qui lie, car sa négation définit un espace commun de liberté : l'interdit de mentir, c'est la permission de penser par le dialogue, et d'agir en interaction. L'interdit de mutiler une fille, c'est une libération pour penser autrement les relations de genre. Ce n'est pas une obligation d'être égalitariste. Le seuil d'exigence qui s'élève pour interdire l'inhumain élargit le champ de la compréhension. »

Les difficultés rencontrées

La première difficulté renvoie à l'usage des concepts pour nommer la mutilation génitale féminine. Les termes utilisés n'ont rien avoir avec la pratique des mutilations génitales féminines et il faut donc une réelle prise de conscience des concepts véhiculés pour attirer l'attention sur le voile du silence qui entoure cette pratique. En effet le terme **Haddaade** qui désigne l'excision signifie littéralement « nouer un pagne » La mutilation génitale féminine est aussi considérée comme « une affaire de femme » et dès le début de mes recherches, il y a eu une très grande incompréhension de mon entourage. Agacée par mon intérêt pour cette question ma maman me fit cette remarque « **Un homme de ton rang social ne doit pas s'intéresser au dessous des femmes** »

Cette affirmation devient intelligible quand on la replace dans le contexte de la société Haalpulaar où ce sont les forgerons qui sont dépositaires de la culture érotique. La mutilation génitale féminine est comme tout sujet ayant trait à la gestion de la sexualité féminine au sein de la société Haalpulaar un sujet tabou Pour vaincre cette hostilité et casser les résistances socioculturelles nous avons eu à user de notre connaissance de la langue et des tournures dialectales pour véhiculer et traduire des informations liées à la sexualité. Et enfin, il convient de souligner que combattre les pratiques traditionnelles c'est avoir de démasquer les tabous de la mémoire collective de la société Haalpulaar

Les questions de départ

La mise en route de cette réflexion est articulée autour d'un ensemble de questions.

Comment faire pour dévaloriser la pratique des mutilations génitales féminines dans l'imaginaire mauritanien ?

La forte demande en fille vierge sur le marché matrimonial n'est elle pas l'une des principales raisons du non engagement des hommes pour l'éradication de cette pratique ?

Comment ce fait il que malgré les différentes actions menées par les pouvoirs publics, les ongs et la société civile cette pratique n'ait pas reculer en Mauritanie ?

La pratique de la mutilation génitale féminine peut elle se concevoir en dehors d'un cadre sociale imprégner du mythe de la pureté généalogique du sang ?

La pratique de la mutilation génitale féminine constitue elle un puissant bouclier contre les actes jugés les plus honteux ?

Comment mettre en chantier un mode de communication qui ne choque pas les populations autrement dit comment se servir de la culture pour lutter des pratiques culturelles profondément ancrées dans les mentalités ?

Comment faire une jonction entre nos pratiques traditionnelles et les normes internationales relatives à la protection des droits de la personne humaine ?

Comment lutter contre les violences faites aux femmes en Mauritanie ?

Comment s'affranchir des particularismes culturels concourant à l'identité d'un groupe ethnique pour s'insérer dans des normes universelles ?

N a t il pas un décalage entre la réalité et la manière dont les pratiques traditionnelles néfastes sont perçus dans l'imaginaire populaire des populations ?

Est il possible pour une fille vierge, dans une société dominée par l'ignorance sexuelle, l'occultation de la nature des relations sexuelles, les affabulations et autres balivernes d'imaginer la réalité des effets futures qui résultent de l'ablation de cette partie de du corps ou de sin non ablation ?

L'impossibilité d'imaginer ces effets ne rend-t- elle pas caduque qu tout consentement de la fille ?

Les hypothèses

Pour répondre à cette série de questions nous avançons les hypothèses suivantes : **Plus la femme est considérée comme le garant de l'honneur du groupe familial, plus la pratique de l'excision est fortement observée.**

Autrement dit que la quête de la modestie sexuelle des femmes est l'une des causes essentielles des MGF en Mauritanie, au détriment de la dignité et de la santé des femmes mauritaniennes.

Un tel constat fait apparaître un curieux paradoxe, une attribution positive accompagnée d'une sanction négative. En effet, la femme est perçue comme un être important et valeureux. Ce statut privilégié devrait en toute logique interdire toute pratique néfaste sur les femmes.

Il faut noter que l'égoïsme des hommes, leur désir de possession et le poids des traditions est si forts qu'ils évacuent toute de logique.

En dehors de la surveillance sociale, de la discipline culturelle du corps la des mutilation génitale féminine est perçue comme un puissant bouclier contre le désir sexuel des femmes elle est censé prévenir la perte de la virginité et les grosses en dehors des liens du mariage qui sont considérées des actes extrêmement honteux

La méthodologie

La méthodologie suivie pour comprendre la pratique des mutilations génitales féminines au sein de la communauté Haalpulaar'en de Kaédi et élaborer les contre arguments culturels est la suivante :

Nous avons dans un premier temps rencontré les mères des fillettes, les exciseuses traditionnelles, les théologiens, les pères de famille et enfin des adolescentes pour recueillir les arguments culturels c'est à dire l'ensemble des procédés de justification et de légitimation de la pratique des mutilations génitales féminines Il convient cependant de souligner que lors de notre rencontre avec les adolescentes, nous avons surtout cherché à obtenir des informations sur leurs perceptions de la pratique des mutilations génitales féminines Ce recueil s'est accompagné de la recherche du degré de connaissance des dites personnes ressources des dangers liées à cette pratique.

Dans un deuxième temps nous avons rencontré les exciseuses traditionnelles pour obtenir des informations sur leur rang social, leur âge, les connaissances (entendez par là les formules magiques et les chansons qui accompagnent cette pratique), les techniques médicales, les modalités pratiques de l'excision, les instruments utilisés, le mode de transmission de la connaissance, le lieu, l'âge des fillettes excisées, les femmes qui amènent les fillettes et la nature des dons liés à ces prestations.

Et enfin dans un troisième temps nous avons rencontré le personnel médical qui se livre à cette pratique, ainsi que les mères de famille déjà conscientes des dangers de la pratique des mutilations génitales féminines et qui ne déclarent pour autant contre la pratique. Notre intention étant de connaître les véritables raisons de cette hésitation, disons de cette peur. Cette approche nous a permis de collecter des chansons, des mythes, des proverbes et des sentences ayant pour fonction de justifier culturellement et de légitimer la pratique des mutilations génitales féminines sans oublier l'argument religieux.

C'est muni de ces arguments culturels que nous avons procédé à l'élaboration des contre arguments culturels. Durant cette phase, il s'agit de vérifier la pertinence et l'opérationnalité des arguments culturels en les confrontant à la réalité et au vécu quotidien des populations. Après avoir émis quelques contre arguments culturels, nous sommes allés sur le terrain rencontrer les femmes et pour recueillir et partager leurs expériences. On s'est rendu compte que non seulement la pratique des mutilations génitales féminines n'est pas ce puissant bouclier qui permet de domestiquer la sexualité pour prévenir les actes jugés honteux mais qu'elle était très dangereuse.

Alors quelle attitude face à cet argument culturel qui dit « **Debbo haalpulaar mo haddaaki wonaa deddo haalpulaar** » c'est-à-dire qu'une femme haalpulaar non excisée n'est pas une femme haalpulaar. Il fallait donc leur expliquer que la quête de l'identité ne saurait se faire par des moyens qui violent la dignité de la femme et qu'aucune culture ne peut se prévaloir d'une spécificité allant dans ce sens. Cependant il faut noter que lors de cette première étape de nos travaux, nous n'avons pas cherché à recueillir l'expérience des adolescentes relatives aux des mutilations génitales féminines ni à faire les partager celle des mères de famille.

Cette méthodologie a été approfondie suite notre rencontre avec le Professeur Patrice Meyer-Bisch dont les définitions de la culture et des droits culturels nous ont amené à mettre en chantier la philosophie des contre arguments culturels. En effet ses analyses m'ont poussé à revoir la nature de ma collaboration avec les jeunes filles de Kaédi. Nous sommes retournés sur le terrain et nous avons décidé de les impliquer et de les responsabiliser et de cette initiative sont nées ces contre arguments culturels poignants et pertinents sur la pratique des mutilations génitales féminines.

Cependant l'énoncé qui m'a le plus impressionné est celui qui a été fait par Kadia MBAYE à savoir ↔ Χαδδιννδε συκα δεββο βαττυζο ηακκιλλε ωαψ κονο ξεεπααδε ζυμ νι€ ≈ à savoir que le fait d'exciser une fille déjà consciente ressemble à un viol

La définition des contre arguments culturels

La contre argumentation culturelle est une stratégie culturelle destinée à combattre et à dévaloriser certaines pratiques traditionnelles néfastes. Les contre arguments culturels forment un procédé qui consiste à s'appuyer sur la culture pour dévaloriser certaines pratiques traditionnelles qui sont dangereuses sur le plan médical, non conformes au respect des Droits de l'homme et qui ne sont pas une obligation religieuse afin de changer les attitudes, les comportements et les conduites sociales des populations. Pour ce faire il faut s'attaquer à la sphère de légitimation des dites pratiques dans l'imaginaire populaire mauritanien.

Le pourquoi de contre la argumentation culturelle

Le choix de l'application de la contre argumentation culturelle sur la pratique des mutilations génitales féminines est liée au fait que c'est la pratique traditionnelle néfaste la plus répandue. Elle est observée presque par toutes les composantes nationales mauritaniennes. (Voir les chiffres des mutilations génitales féminines)

Cette stratégie culturelle est due au fait que toutes les autres formes d'approche (sanitaire, juridique et économique) qui se manifestent sous la forme de sensibilisation sur les méfaits des MGF, sur la pénalisation des MGF et sur la reconversion des exciseuses traditionnelles n'ont pas donné les résultats escomptés en Mauritanie.

Certes les vertus de la pénalisation sont réelles. Elle aide à débarrasser les gens des mystifications et des balivernes qui dominent leur esprit, le remplit d'illusions et les incitent à pratiquer ce qui est contraire à leur intérêt. Mieux, elle essaie de leur faire prendre conscience qu'en criminalisant ce genre d'actes, elle traduit et préserve leurs intérêts en leur expliquant les effets négatifs de cet acte. Malgré ces vertus elle n'aura aucun impact si les populations n'y adhèrent pas.

Alors nous nous sommes dits pourquoi ne pas tenter avec la contre argumentation et essayer de voir dans quelle mesure la combiner avec les autres formes de stratégies.

La fonction des contre arguments culturels

La fonction des contre arguments culturels est de délégitimer et de déconstruire les pratiques traditionnelles néfastes que sont les mutilations génitales féminines, le lévirat et le sororat, les mariages précoces, le gavage et les tabous alimentaires.

Mieux, elle vise à long terme à dévaloriser les pratiques traditionnelles dans l'imaginaire populaire des mauritaniens. C'est la raison pour laquelle tous les modes de véhicule de l'information dans les sociétés traditionnelles seront identifiés et mis à contribution

La contre argumentation culturelle est une invitation à l'introspection et à au changement des comportements et des conduites sociales. Il s'agit d'intégrer dans le système des représentations culturelles africaines, le goût de l'introspection et de l'argumentaire rationnel.

« La modernité réside dans un effort interne gigantesque que doivent mener les élites africaines dans la remise en cause courageuse de ce qui, dans leur culture , est mortifère. Il leur faudrait accepter de perdre ce qui est mort dans leur culture, d'en faire le deuil, un deuil actif au sens freudien du terme, pour redevenir créateur comme leurs ancêtres l'ont été. En d'autres termes, la modernité est un long processus de construction et de déconstruction de soi »

Il convient de souligner que l'investigation rationnelle est la mère de l'esprit critique qui est à la base des progrès tant au niveau scientifique, technique, sanitaire que dans la gestion des affaires de la cité et de l'amélioration des indicateurs de qualité l'espace socio politique en Occident. La démocratie ne repose-t-elle pas sur cette confiance que tout individu doué de raison est apte à choisir et à se comporter selon les lois dont la finalité est de réguler la vie en société garantissant l'ordre et la paix ? Que l'on ne vienne donc pas nous rétorquer que la contre argumentation culturelle met surtout en avant la raison et la puissance de la logique. Que serait un individu sans la raison, en un mot sans cette faculté d'analyse et de discernement ?

Il est curieux de constater que dès que la théorie de la contre argumentation culturelle est abordée, la question de la spécificité ressurgit. Il est donc temps que les Africains mettent fin à la conspiration du silence qui entoure les pratiques traditionnelles et se dépouillent des ces dites pratiques et croyances qui sont dangereuses sur le plan sanitaire et qui constituent de graves violations des droits de la personne humaine.

La contre argumentation culturelle reste ouverte à tous les apports ayant pour objectifs de combattre les pratiques traditionnelles néfastes. Ainsi certains contre arguments culturels ont un aspect sanitaire : \forall Ηαδδιννδε δεββο ινα αδδα χαζεελε φιβινιργολ \forall c'est-à-dire que la pratique de l'excision peut entraîner des complications au moment de l'accouchement.

Un aspect juridique : \forall Λααμυ ινα ηαζι καδδιννγολ συκααπε \forall à savoir que L'Etat interdit la pratique de l'excision.

-psychologique : \forall \forall ανδε ρεωπε νδαωι ,αννδυ κοψ σο ταωι α ηαδδαακι αζα θακκι \forall

Saches que le jour où les femmes se mettent en valeur, si tu es excisée tu y vas avec un handicap.

-émotionnel : √Ηαδδιννα ζαωα νδεωααγυ λεμβελ μο ηαδδαακι ζαφτα ζυμ∇

Une femme haalpulaar excisée voit sa coépouse wolof devenir la préférée de leur époux

Et enfin, éthique : «Ηαδδιννδε δεββο βαπτυζο ηακκιλλε ωαψ κονο

ξεεπωαδε ζυμ νι» Le fait d'exciser une fille déjà consciente ressemble à un viol

Et enfin la contre argumente culturelle fait appel à l'histoire. Nous avons cherché dans notre patrimoine culturel des figures légendaires qui ont incarné des valeurs positives telles que la droiture, l'honnêteté, le sens de la dignité et le refus de la compromission en toutes circonstances. Il s'agit de Hamme Birom Mody KOME et de Σεεγυ Βαλι qui sont encore considérées de nos jours comme des héros dont l'évocation des faits qui exercent une forte fascination dans l'imaginaire populaire des Haalpulaar'en de la Vallée du fleuve Sénégal

La réhabilitation des figures légendaires permet de contre balancer les fausses valeurs véhiculées par la culture pour légitimer la corruption et le détournement des deniers publics. Par cette réhabilitation la contre argumentation culturelle permettra d'impulser de nouvelles conduites, de valoriser certains comportements et de criminaliser l'éthique χεζζο fondée sur la violence et l'accaparement.

Le support et les canons de la communication

Dans un société orale comme celle de la communauté Haalpulaar'en de Kaédi, la mémoire collective joue un rôle capital. Les faits et gestes des individus sont rapportés par des chansons. Le poids des mots exerce une réelle emprise sur le vécu quotidien des populations et le désir de défendre son prestige social reste très fort.

Le mot installe l'individu dans sa dignité culturelle. Il est ce par quoi, on lui signifie qu'il est le bienvenu, qu'on a de la considération pour lui et qu'il est un « **Tagoore** » c'est à dire une créature qui mérite du respect. Ce climat d'échanges des mots fait qu'il devient un sujet apte à recevoir, à donner et à partager.

L'appropriation des droits humains passe nécessairement par les canons des ressources culturelles que sont la langue et les proverbes. C'est le lieu de connexions et de partage des expériences et des acquis entre les humains. C'est dans ce contexte que Amadou BA affirme que : « La langue et la culture ont de tout temps constitué les principaux attributs par lesquels les peuples déterminent leur identité et se valorisent face aux autres. C'est aussi les attributs pour lesquels l'autre est admiré, l'autre est méprisé, l'autre est accepté, l'autre est refusé. La langue est l'âme d'un peuple. L'âme, ce n'est pas seulement ce qui donne la fierté d'être et d'exister, c'est ce qui permet d'exister, c'est ce qui fait vivre. C'est pourquoi l'âme exige de tout temps respect et considération. Sans âme l'humain ne vit point, n'existe point. Ainsi, les conflits entre la culture et les droits deviennent des conflits pour l'existence pour la vie ».

Et concernant les souligne que : « Les Proverbes sont un moyen typique de transmission de la tradition et du savoir traditionnel. Ils sont peut-être un des derniers moyens de transmission de ce savoir qui continue à jouer un rôle important dans les contextes quotidiens, traditionnels et modernes»

Il ressort de ces multiples assertions que dans toutes les sociétés humaines, les considérations ayant trait aux droits de l'homme et au respect de la dignité humaine sont présentes même si elles ne sont pas codifiées

La philosophie des contre arguments culturels inspirée des travaux de l'école de
Fribourg sur les droits culturels

Observer-----La pratique, les protagonistes, le rituel,
les instruments, les contre prestations,
les techniques médicales, le savoir faire,
les formules et les chansons
qui accompagnent cette pratique

Recueillir-----Les arguments culturels et les différents modes
de véhicule de ces dits arguments culturels
à savoir les dictons, les sentences, les mythes, les chansons
et les proverbes

Confronter-----Les arguments culturels avec la réalité et le
vécu quotidien des populations afin de tester
leur degré d'opérationnalité et de déceler les lacunes
et les zones d'ombres

Partager-----Les expériences personnelles selon le profil,
les témoignages, les confidences, les expériences
des autres pays de la sous région

Impliquer -----les adolescentes les mères de famille, les Ulémas,
les ONGs, les directeurs des Etablissements scolaires
et des centre de formation professionnelle dans la
recherche des contre arguments culturels à partir des
expériences, des témoignages, des confidences et
du résultat de la confrontation des ces dits
arguments culturels avec le vécu quotidien
des populations.

Responsabiliser-----Les adolescentes, les mères de famille
les pères de famille ,les Ulémas les autorités
et la société civile afin qu'ils deviennent
des acteurs vecteurs de la sensibilisation sur
les méfaits de la pratique des MGF

Cette méthodologie est le fruit de la collaboration avec l'IIEDH de Fribourg

Les arguments culturels

Ηαδδααδε ινα ηαζα κοψεερα
L'excision empêche le déshonneur

Ηαδδααδε ινα ηαζα δεββο φεργιτααδε
L'excision garantit la préservation de la virginité

Σο α νανι ψοο μαλε ο ηαδι
Si vous entendez cette, on a à faire à une vierge

Ηαδδααδε ινα τοννγα φιζταανδυ
L'excision éduque et atténue le plaisir charnel

Σο δεββο ηαδδαακι ρεσατα ζυμ κο νααλανκε
Une femme non excisée sera mariée par un troubadour

Δεββο κο πεννγαλ ασκο
La femme est le pilier de la généalogie

Ψοο γυνδο ρεσ γυνδο
Que le varan se marie au varan

Κυμμβα ηαδδι χαμααβα φιβινα
Kumba porta le pagne et enfanta d'un héros

Σο δεββο ηαδδαακι φυυλατα
Une femme non excisée ne peut pas prier

Σο δεββο ηαδδαακι ωαωα ωελτινδε φιζταανδυ φομ γαλλε μυμ
Une femme non excisée n'est pas attrayante sexuellement pour un homme

«Ηαδδιννδε συκααπε ρεωπε κο ε ααδααφι μεν νφεψα»
Le fait d'exciser les fillettes fait partie intégrante de nos traditions

« Κο αδααφι νδεεني λε□ολ»
Ce sont les traditions qui préservent l'identité du groupe ethnique

«Νεζζο ψοο φαασνο κο φεψ»
Tout homme doit être fier de ce qui fait partie de son identité

Les contre arguments culturels en Pulaar

Ηαδδααδε ηαζατα κοψερε
L'excision n'empêche pas le déshonneur

Κο μι διμο κο μι διμο, κο σο ηεεγε αχχι
Je suis digne, je suis digne pourvu qu'il n'y ait pas la famine

Ηαδδααδε ηαζατα δεββο φεργιτααδε
L'excision ne permet pas de préserver la virginité

Ηαδδααδε τοθνηγατα φιζταανδυ
L'excision n'est pas un bouclier contre le désir charnel

Ηαδδααδε ηαζαατα δεββο ρεωδε μβελλαμμα αδυνα
L'excision n'empêche pas une femme de se laisser aller

Ψιμπε κο ξιββε
Les êtres humains sont des fruits

Ψιμπε κο τεκκε
Les êtres humains sont des morceaux de tissu

ζιζζο φιβιντε αρτααα
Chaque enfant suit son destin

Μβεεωα ινα διωα βιψι μυμ, αρα σορα
La personnalité n'est pas un fait héréditaire

Ηααλπυλααρ εν ινα νδεσονδιρα ε ρεωπε φολφυπε
Les haalpulaar'en se marient avec les femmes wolofs

Ρεωπε ααραβεπε φιβιναμα μακκα ινα νφυυλα, ινα καφφοψαα, κονο καδδαακι
Les mecouises prient et font le pèlerinage pourtant elles ne sont pas excisées

«Ηαδδιννδε δεββο βαττυδο ηακκιλλε ωαψ κονο ξεεπααδε ζυμ νιυμ νι€≈
Le fait d'exciser une fille déjà consciente ressemble à un viol

«Ξεεπααδε δεββο κο ηερσιννδε ζυμ»
Le viol porte atteinte à l'honneur et la dignité de la fille

€≈Ξεεπυσα κο υυρε νδε σελλατα€≈
Le viol est une blessure qui ne cicatrise jamais

« Ωοναα ααδα φοφ μοξξι, νγολ φιμολ νφεννοορε ξεεκαρααπε κο τεσκεεδε μοξξιανι
Il n'est dit que toutes les traditions sont bonnes, pour preuve le cérémonial de blâme des belles sœurs a été complétement abandonné pour inconvenance

« Αχχυδε ωον ηεν ε αδιαφι φιρταατα νγοροονδι λε□ολ▼
Le fait d'abandonner certaines traditions ne porte nullement atteinte à l'identité du groupe ethnique

« Μαχυνγααγυ καψ, εν ταω κονο ηαννδε ηαψ γοοτο ωαααα δαρααδε ινα φιψτο
βεγγε ε λιμτυδε ηεεωδε μαχχυπε▼
L'esclavage fait partie de traditions mais de nos jours nul ne peut se valoriser en se vantant d'avoir beaucoup d'esclaves

Les droits culturels et la contre argumentation culturelle

Préambule

« Le respect des cultures n'implique pas l'idée d'une égalité des cultures. Toute culture n'est pas respectable du seul fait de son existence, car il peut y avoir en elle diverses pratiques contraires aux droits de l'homme (torture, discrimination raciale, discrimination à l'égard des personnes âgées, etc.) Ce qui est à respecter est l'égalité des cultures, selon qu'elles contiennent des références qui sont nécessaires au respect de la dignité humaine des personnes qui s'y reconnaissent ou pourront s'y reconnaître. Chaque culture constitue un patrimoine dont la dignité provient des expressions de la dignité humaine qu'elle contient et fait vivre » Les droits culturels Projet de déclaration page 31

Introduction

La préservation de l'identité de l'humain est le pilier des droits culturels. Elle est très fortement affirmée dans le µProjet de déclaration des droits culturels « L'identité culturelle appartient propre au sujet, son non respect est une violation de l'intégrité de la personne humaine et rend impossible l'exercice effectif d'autres droits de l'homme » page 23

Tous les droits humains ont donc pour fondement cette noble préoccupation et convergent toutes vers cet objectif. La frontière entre l'humain et l'animal est belle et bien son identité qui lui confère un statut de dignité et de respectabilité.

On ne saurait cependant parler d'une identité sans se référer à une culture qui est ainsi définie dans le Projet de déclaration des droits culturels. **Le terme de « culture » recouvre les valeurs, les croyances, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime les significations qu'il donne à son existence et à son développement.**

Par contre l'expression « identité culturelle » est comprise comme l'ensemble des références culturelles par lequel une personne ou un groupe se définit, se manifeste et souhaite être reconnu : l'identité culturelle implique les libertés inhérentes à la dignité de la personne et intègre dans un processus permanent de la diversité culturelle.

Il reste que la dispersion des droits culturels porte un préjudice à sa connaissance et à sa vulgarisation auprès du grand public. Certes certains articles de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme y font mention mais vue l'importance des droits culturels dans la développement et la recherche de la paix, il est impératif d'évoluer vers un texte qui confère aux droits culturels une autonomie afin de mieux faire ressortir sa spécificité et son importance.

L'Observatoire souligne l'important lien entre la promotion des droits culturels et le respect de la diversité. Le respect de la diversité culturelle est une exigence morale éthique, religieuse rationnelle et politique. Ce respect permet la cohabitation et l'expression pacifique de la pluralité voie qui mène à la paix et à l'harmonie sociale. En effet ce respect permet à tout un chacun de vivre et d'affirmer sa culture sans porter atteinte ni offusquer celle des autres. Patrice dégage dans ce passage les enjeux du respect de la diversité dont le non respect est un facteur d'appauvrissement culturel et même source de tensions sociales et politiques.

« La notion de diversité culturelles est apparue d'abord comme extrêmement vague mais en réalité de sa généralité, liée à son caractère descriptif et concret, lui confère une étonnante richesse et une capacité opérationnelle qui s'avère bien plus grande qu'on aurait pu le penser. En effet, nul n'est besoin d'attendre un hypothétique consensus sur les orientations politiques pour admettre d'ores et déjà que la diversité est une richesse transversale à préserver

immédiatement si l'on veut garder ouvertes les possibilités de choix dans tous les domaines sociaux : de la paix aux divers aspects du développement durable. Mais, précisément, la diversité est utile au choix, cela signifie que la légitimité de sa protection se réfère, certes, à une attitude de respect général pour les patrimoines, mais en vue garantir le droit de chacun à y puiser les ressources nécessaires à son identité, à sa créativité et à ses liens sociaux » page 3 Et enfin, le respect de la diversité permet la promotion des cultures et il y a lieu de le souligner très fortement c'est tout le sens du combat de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels.

La méconnaissance des droits culturels

L'émiettement des droits culturels à travers la Déclaration Universelle des droits de l'homme est considéré par tout ceux qui s'intéressent à la question des droits culturels comme l'une des raisons essentielles de la méconnaissance des droits culturels. Patrice s'inscrit dans cette optique en affirmant que « Les droits culturels ont été souvent présentés en opposition ou à côté des droits de l'homme alors qu'ils en sont partis intégrante conformément au principe d'indivisibilité. Au niveau universel, ils sont pour l'essentiel, compris dans le droit de participer à la vie culturelle de la (article 27 de la Déclaration Universelle des droits de l'homme) et dans le droit à l'éducation(article 26 de la DU), ainsi que dans les libertés de pensée de conscience et de religion(article 18 de la DU), et dans les libertés d'opinion et d'expression (article 19 de la DU). Les instruments de protection des droits des personnes appartenant à des minorités également des références importantes aux libertés et droits culturels ».

Doit considérer cette dispersion comme la seule raison de la méconnaissance et du peu d'intérêt pour les droits culturels ? Comment expliquer que face aux défis actuels, les droits culturels n'aient pas bénéficié d'une très grande attention et ne mobilisent ni les autorités ni les grand public ? Les craintes et les appréhensions à l'endroit des droits culturels ont elles lieu d'être ?

Patrice voit dans la politisation des droits culturels, un obstacle de taille à côté de cet émiettement en affirmant que « Face aux défis actuels les droits culturels n'ont pas l'attention prioritaire qu'ils méritent sur la scène internationale. Du fait de leur méconnaissance et de la politisation de cette thématique, leur promotion provoque craintes et distanciation. Peu visibles et épars, ces droits sont inclus dans différents instruments juridiques internationaux, et soumis à des définitions et régimes divers ».

La visibilité des droits culturels est obscurci par cet émiettement à travers plusieurs textes sur les droits de l'homme et c'est la raison pour laquelle la promotion des droits culturels ne peut se faire sans un effort de clarification destiné à faire tomber les appréhensions et les craintes Nous pensons que ces craintes ne se justifient pas et trouvent plutôt leur justification dans les germes de l'intolérance qui fabriquent des clichés sur les minorités perçus comme les responsables de tous les maux.

Et pourtant l'observation rigoureuse de la réalité actuelle devrait plutôt inciter les autorités, la société civile et les institutions oeuvrant pour la paix à accorder une très grande importance aux droits culturels. Dans ce passage Patrice nous donne de manière poignante les dangers qui guettent notre monde.

« La dimension culturelle de la sécurité humaine a été très largement négligée alors que les blessures identitaires, les humiliations collectives, et plus généralement le mépris des cultures, sont des facteurs déterminants dans la propagation de la violence, de la guerre, du terrorisme et de la misère. Dans ces années où le terrorisme sévit, il est essentiel de considérer les violations des identités qui conduisent aux humiliations, aux amalgames, à l'incompréhension mutuelle et à la haine ».

La sécurité humaine est inconcevable sans la prise en charge effective des droits culturels qui constituent le maillon manquant dans le filet des droits de la personne humaine. C'est que la plénitude au sein de ce filet de maillage de protection des droits humains suppose la reconnaissance sans équivoque des dits droits culturels d'où la supposition de Patrice qui affirme que « Si les droits de l'homme constituent un filet de protection pour la dignité humaine, le manque de définition et de reconnaissance des droits culturels forme un trou béant. Ils sont le maillon manquant dans le filet de protection qui devrait assurer la sécurité humaine. Le droit fondamental à la culture—ou droit de participer à la vie culturelle de la communauté—est ce qui permet, par sa généralité de combler cette grave lacune » affirme Patrice Meyer-Bisch.

Les exigences de définition et de clarification des droits culturels

La dispersion des droits culturels à travers la Déclaration Universelle des droits de l'homme ne permet de cerner de manière très claire la problématique et les enjeux des droits culturels.

« La cohérence des droits culturels, tirillés, entre droits civils et politiques, droits économiques et sociaux, et droits des minorités, n'est pas suffisante : leur définition est émiettée. Le droit au respect des identités et des libertés et droits culturels des individus, ainsi que la capacité de ceux-ci à les exercer en collectivité, demandent encore à être explicités. Une clarification de la définition des droits culturels au sein du système des droits de l'homme, ainsi que de la nature et des conséquences de leurs violations, est le meilleur moyen d'empêcher qu'ils soient utilisés en faveur d'un relativisme culturel, allant à l'encontre de l'universalité des droits de l'homme, ou qu'ils soient prétexte à dresser des communautés et des peuples les uns contre les autres. Cette démarche, enfin, est nécessaire pour assurer l'application pleine et entière des droits culturels et des droits de l'Homme dans leur ensemble ».

Parmi les avantages de cette clarification, il faut souligner la prise de conscience de l'interdépendance des droits de l'homme. Mieux de monter en quoi les droits culturels traversent tous les autres formes de droits. C'est dans ce sens que Patrice Meyer-Bisch affirme que : « La définition des droits culturels permet en outre de mieux identifier les composantes culturelles d'autres droits de l'homme, non pour les relativiser, mais au contraire pour en compléter l'interprétation, l'appropriation par tous les acteurs concernés et donc la mise en œuvre. Par exemple, le droit à l'alimentation ne peut être correctement mis en œuvre sans la considération de sa dimension culturelle. Le même raisonnement peut être fait pour la majeure partie des droits de l'homme »

Patrice propose enfin cette définition qui selon lui permettrait de clarifier le débat sur les droits culturels : « Les droits culturels sont, dans le système des droits humains, les droits à l'identité. Mais, comme dans le cas de la santé, il n'est pas possible de garantir l'identité comme objet de droit. Une définition plus correcte est alors celle-ci : les droits qui garantissent l'accès aux ressources nécessaires au processus permanent d'identification.

L'identité est donc notre lieu logique, au niveau individuel, communautaire et de façon générale, à celui de la mondialisation. Si on définit l'identité comme une interface et non comme une barrière ou un refuge »

Il reste que cet effort de clarification doit être accompagnée de mesures fortes pour éviter qu'au nom de la revendication identitaire et de la préservation de l'identité du groupe ethnique, on se permette de faire du n'importe quoi. « Une clarification de leurs définitions au sein du système des droits de l'homme, ainsi que de la nature et des conséquences de leurs violations, est le meilleur moyen d'empêcher qu'ils soient utilisés en faveur d'un relativisme culturel, allant à l'encontre de l'universalité des droits de l'homme où qu'ils soient prétexte à dresser des communautés, voire des peuples entiers, les uns contre les autres ».

Enfin nous dirons que les droits sont donc cette possibilité offertes et reconnues à tout un chacun de puiser dans la diversité « les ressources nécessaires à son identité, à sa créativité et à ses liens sociaux » Les droits culturels gagneraient en clarté si l'on n'est pas obligé de rechercher sa traçabilité dans la Déclaration Universelle des droits de l'homme.

L'importance des droits culturels

La perception des droits culturels est entrain de changer au sein de la communauté internationale, et ce, au vu des multiples conflits qui secouent notre monde. Le rouleau compresseur de la mondialisation suscite des résistances culturelles qui ne font qu'amplifier les malentendus mais dévoile les limites des modes de gestion des conflits qui ne tiennent pas compte des réalités propres à chaque contexte socioculturel.

La voie originale des sud africains pour aider les victimes de l'Apartheid à se reconstruire pour être aptes à pardonner doit être explorée et approfondie. L'accueil faite à cette approche dans la gestion des conflits par la communauté internationale est un signe, qui nous l'espérons atteste de cette mutation qui est entrain de s'opérer dans la perception des droits culturels. Cette amorce de changement est ici soulignée par Patrice Meyer-Bisch : « Alors que les cultures ont été souvent perçues par le passé comme des freins à l'universalité, la communauté internationale a pris conscience que de la diversité culturelle est une ressource inestimable pour un développement durable et équitable, la prévention des conflits et la paix, le respect des identités, des libertés et droits culturels mis en danger par l'homogénéisation liée à la mondialisation, une mise en œuvre effective de l'ensemble des droits de l'homme, une culture, fondée sur le respect des droits de l'homme ».

La prise de conscience qu'il n'y a pas de conflit entre la diversité et l'universalité est un fait qui permet de jeter les bases d'un véritable développement durable. Il est de plus en plus admis que sans la prise en charge des aspirations, des savoirs et savoir faire des populations baignant dans un contexte socioculturel bien défini, aucun projet ne saurait réussir.

C'est dire que la diversité culturelle est un capital à préserver et le respect de cette diversité une attitude à vulgariser. « Le respect de la diversité culturelle n'est pas un vœux pieu, c'est l'observation et la prise en compte du terrain : des personnes, de leurs institutions, de leurs pratiques, et surtout de leurs capacités à être les auteurs et les acteurs du développement dans toutes ses dimensions » affirme Patrice Meyer-bisch

Les vertus du respect des droits culturels

Nous vivons dans un monde en profonde mutation où les effets conjugués de la crise économiques et de la mondialisation ont donné naissance à des discours faisant l'apologie des valeurs socioculturelles et des visions du monde simplistes qui sont inacceptables.

Ce culte de la spécificité risque d'occulter l'universalité des droits culturels d'où cet appel à combler le maillon maquant par la reconnaissance explicite des droits culturels :

« Si les droits de l'homme constituent un filet de protection pour la dignité humaine, le manque de définition et de reconnaissance des droits culturels forme un trou béant. Ils sont le maillon manquant dans le filet de protection qui devrait assurer la sécurité humaine. Le droit fondamental à la culture – ou droit de participer à la vie culturelle de la communauté - est ce qui permet, par sa généralité, de combler cette grave lacune. Mais notre société n'aime pas que les droits deviennent exigeants pour tous.

Elle préfère donner des leçons. Elle n'aime surtout pas considérer un droit culturel comme un « droit dur ». Et pourtant, voici une formule, calquée, en forme négative, sur l'interdit de l'esclavage et de la torture et qu'il serait difficile de contester : Nul n'a le droit de porter arbitrairement atteinte à l'identité d'autrui. Une formule de ce genre mériterait d'être inscrite en bonne place dans les instruments internationaux de protection des droits humains. Les atteintes à l'identité sont des atteintes directes à l'intégrité : la formulation négative a toujours l'avantage de montrer le caractère intolérable du crime. On pourrait aussi écrire en forme positive : Chacun a droit à la reconnaissance en tous lieux de son identité culturelle ».

Le recul de la pauvreté et la quête de la culture démocratique constituent en ce début du troisième millénaire l'une des aspirations les plus fortes des peuples africains qui, ici, et là vivent dans des espaces politiques où règnent l'arbitraire, la dictature et la gestion opaque des biens nationaux.

La réalisation de cette aspiration est impossible sans l'actualisation concrète des droits culturels car « Le respect et la mise en œuvre des droits culturels sont la condition du développement des capacités individuelles et collectives. C'est pourquoi ils sont le premier facteur de lutte contre la pauvreté, ainsi qu'on le voit pour le droit à l'éducation, mais aussi pour le respect des biens et ressources culturelles dans les stratégies de développement ».

Par ailleurs « Le respect et la promotion de la diversité culturelle constituent une priorité de plus en plus urgente dans les programmes de lutte pour la paix, la démocratie et le développement. Dans ce cadre, les droits culturels, en tant que droits de l'homme à part entière, permettent de faire le lien entre le respect de la diversité culturelle, les aspirations démocratiques, et le principe, fondateur et indérogeable, d'universalité des droits de l'homme »

Il s'agit de « Vérité et Réconciliation

Il ressort de ce constat que la réalisation effective des droits culturels ne peut se faire que dans des espaces démocratiques. Un espace où les règles de jeux sont clairement définies pour permettre l'expression de la pluralité dans la tolérance.

Les conséquences de la violation des droits culturels

Un des aspects les plus ignobles de la violation des droits culturels est la destruction des lieux de mémoire. Il y a une intention affirmée de blesser l'amour propre d'un individu ou la fierté d'une communauté, de chercher à effacer la présence d'un groupe ethnique, de falsifier l'histoire, en un mot d'installer l'individu dans la honte. L'histoire contemporaine est émaillée de divers crimes et génocides que l'on ne saurait expliquer sans se référer à la destruction de lieux de mémoire. Que dire de la purification ethnique ? du Génocide rwandais ? de l'Ivoirité ? du racisme et de l'antisémitisme ? Autant de faits construits et véhiculés par « *des idéologies de l'intolérance* » pour parler comme Alexis DIOP.

Toute culture laisse des traces de son passage sur cette terre et il n'y a rien de plus blessant que de chercher à détruire ces traces qui de toutes les façons ne font qu'enrichir le patrimoine de l'humanité. La négation des droits culturels entraîne souvent des replis identitaires très dangereux pour la construction d'une identité nationale sur tout dans les pays africains. La destruction des lieux de mémoire entraîne une douleur physique et morale en pire elle engendre la montée des intolérances et des extrémismes de tout bord. Il convient de méditer ce passage sur le Projet de déclaration des droits culturels qui stipule que :

« Nul n'est autorisé à interdire ou à occulter toute référence à l'identité culturelle dans le processus d'éducation, ou à empêcher directement ou indirectement la personne, seule ou en commun, d'apprendre ou d'enseigner des éléments de culture essentiels à son identité culturelle, qu'il s'agisse d'éléments de sa propre culture ou de l'ouverture nécessaire à la connaissance et au respect d'autres cultures » page 40

Le lien entre les droits culturels et la contre argumentation culturelle

La nécessité des échanges et des rencontres entre les différentes cultures est un fait que nul ne conteste de nos jours. La culture dit, le Professeur Patrice Meyer-Bisch est « une connexion de capacités ». Vu sous cet angle, elle permet la transmission des savoirs et des savoirs faire au sein d'une même culture comme le partage de celle des autres.

Il faut donc mettre fin à ce genre de campagnes de sensibilisation où les populations et les groupes cibles n'est que des spectateurs venus entendre la bonne parole. Il ne s'agit pas de convoquer pour transmettre mais de faire partager car « L'habilitation d'un acteur social se fait par la reconnaissance de sa fonction culturelle grâce à cela, il n'est plus considéré comme un élément ou un apparié de la machinerie sociale, mais comme un acteur qui détient et produit une valeur rare en participant au capital culturel » affirme Patrice Meyer-Bisch

La contre argumentation culturelle véhicule un discours qui interpelle les acteurs sociaux qui plaçant la question de l'identité au centre de ces préoccupations. Il s'agit de se battre pour le respect des identités mais pour un respect qui évacue toute forme de stupidité en donnant la parole aux populations car il convient d'insister sur le fait que « La culture émane de la communauté tout entière et c'est à elle qu'elle doit retourner : ni sa production, ni ses bienfaits ne sauraient être l'apanage d'élites » Les droits culturels, page 44

« Dans cette perspective l'exercice des droits civils y compris les droits culturels (respect des identités) ne permet pas seulement de prévenir les conflits, mais surtout de les transformer, de sorte qu'ils deviennent créateurs de diversité » selon Patrice. Il convient de souligner que la question des mutilations génitales féminines est actuellement un conflit latent entre les

différentes générations et peut se durcir si rien n'est fait. La mise en confiance des femmes et des adolescentes nous a permis de recueillir des témoignages et des confidences, mieux d'apprécier leur esprit de créativité. En effet, il convient de souligner que certains contre arguments culturels ont été élaborés et formulés soit par des femmes soit par des adolescentes. Le lien entre *Ξεπασαδε* qui signifie viol et *Haddaade* qui signifie exciser ne m'est jamais venu à l'esprit. Ce lien m'a été dévoilé par une jeune fille.

La contre argumentation culturelle est une application des droits culturels en ce sens que l'on se sert de la culture comme ressource pour lutter contre certaines pratiques culturelles néfastes. Elle procède au recueil des savoirs en instaurant une relation dans laquelle le sujet social est convaincu d'être considéré et reconnu.. Elle permet l'accès à la bonne information et met ainsi à la disposition des acteurs sociaux des éléments d'appréciation fondés sur une connaissance certaine. Elle restaure la vérité éveille et fait réfléchir en combattant le mensonge qui introduit le désordre au sein de la société et annihile les possibilités et les capacités de choix des citoyens.

Nous dirons en paraphrasant le Professeur Patrice Meyer-Bisch que la construction d'une identité ne saurait se faire par la seule exaltation des aspects positifs et valorisants d'une culture mais aussi par la remise en mémoire des faits les plus insoutenables car c'est la seule façon de montrer qu'il est encore possible de ne retomber dans les erreurs et de se départir des pratiques qui bafouent la dignité et l'honneur de milliers de fillettes dans le monde.

La contre argumentation culturelle combat l'ignorance et perturbe l'édifice de justification et de légitimation de la pratique des mutilations génitales féminines. Elle installe le doute et suscite la réflexion face à des contre arguments culturels qui ne laissent la place à aucune forme de remise en question car formulés et présentés comme des vérités certaines et immuables. Approche dynamique, la contre argumentation culturelle s'enrichit tous les jours d'informations de diverses natures sur les dangers de la pratique des Mutilations Génitales Féminines

De nos jours non seulement notre corpus de contre argumentation culturelle ont été traduits dans toutes les langues nationales en Mauritanie mais mieux, il est mémorisé et chanté par les jeunes lycéennes de Kaédi. Les lycéennes chantent parce que qu'elles ont adhéré au discours. Elles ont été convaincues. Mieux, elles se sont appropriées notre discours. C'est la raison pour laquelle nous avons émis des réserves sur le recours aux communicateurs traditionnels pour véhiculer un message destiné à la lutte contre les mutilations génitales féminines

Le communicateur traditionnel africain perd de plus en plus sa crédibilité à cause de l'argent et des enjeux démocratiques. Il en résulte une diminution de l'impact hégémonique de son discours. Le recours aux leaders d'opinion nous semble plus opérationnel en tout cas en ce qui concerne la Mauritanie. Il ne faut confondre revendication identitaire et préservation de son identité. La mutilation génitale féminine est une pratique honteuse et aucune culture, aucun peuple ne saurait se prévaloir d'une quête de l'identité qui porte atteinte à honneur et à la dignité de ses membres

Les fondements socioculturels des Mutilations Génitales Féminines
--

La femme mauritanienne, considérée comme la gardienne des valeurs morales doit avoir un comportement exemplaire aussi bien dans la société que dans la famille (fidélité au mari, disponibilité, obéissance et soumission) et c'est pour atteindre cet objectif que ces principales raisons que nous nommons **arguments culturels** ont été avancées.

La défense de l'honneur du groupe familial

Dans un milieu social où le prestige ainsi que la reconnaissance et la considération sociales dépendent de l'honneur, tous les faits et gestes sont strictement codifiés et surveillés. C'est ainsi que dès la petite enfance la jeune fille est soumise à une rigoureuse discipline culturelle destinée à domestiquer ses sentiments, ses désirs et couvrir son corps lui inculquant le sentiment de honte. Le corps de la femme est perçu comme le siège de la honte source du déshonneur. Dans un tel milieu socioculturel la domestication de l'appétit sexuel des femmes devient l'objet d'un enjeu capital

La peur de perdre son honneur joue donc un rôle important dans la pratique des MGF au sein de la société mauritanienne et les autres arguments apparaissent comme un prolongement de la défense de l'honneur.

La préservation de la virginité

La préservation de la virginité est une préoccupation centrale des parents de la jeune fille et plus particulièrement de sa mère. Dès l'enfance la jeune fille est structurée pour éprouver de la honte. Pour ce faire les manières de parler, de s'asseoir, de rire et de s'habiller lui sont inculquées avec une extrême rigueur. On lui apprend aussi à ne pas extérioriser ses sentiments car le faire est interprété comme une absence de pudeur et vergogne. C'est dire que la discipline culturelle du corps de la femme est un souci constant même si les traditions de claustration vestimentaire sont inconnues. "**Un accident**" donc de préserver sa virginité jusqu'à cette étape cruciale et décisive qu'est le mariage.

Le jour du mariage, on attend avec impatience le verdict car il y va de l'honneur de la fille, de son groupe, de la survie de son ménage, ainsi que de la considération de son mari. En effet, la virginité a un coût. La jeune fille trouvée vierge lors du mariage est considérée comme une femme vertueuse qui confère de l'importance à la valeur de son corps.

Mieux on chante pour elle une chanson qui fait l'apologie de la virginité et les éloges de la nouvelle mariée qui a su préserver sa virginité. Après la chanson, il y a les différents cadeaux de la part du mari, de ses amis, de la mère du mari et souvent des parents de la mariée. Mais ce qui est le plus important en ces moments solennels, c'est l'extrême valorisation de la mariée et de sa mère.

Le bouclier contre les plaisirs charnels

Une grossesse avant le mariage constitue l'un des actes les plus redoutés car le plus honteux. Dans une société à tradition orale comme la notre, la mémoire collective joue le rôle d'une bibliothèque. Les faits et gestes sont archivés et exprimés sous la forme de chanson. Tout acte honteux qui porte atteinte à l'honneur d'un individu et de sa famille reste inoubliable. Les stratégies de lutte contre les grossesses avant le mariage passent par la préservation de la virginité

La pureté généalogique du sang

La cohésion du groupe ethnique, ainsi que la préservation des marqueurs culturels qui permettent de lire et de comprendre le fonctionnement de la société mauritanienne passent par le respect strict des stratégies matrimoniales endogamiques qui permettent de garantir la pureté généalogique du sang. La pratique de l'exogamie est fortement combattue parce qu'elle brouille le tissu social ainsi que les repères axiologiques.

En effet tout mélange de sang porte atteinte à la logique traditionnelle qui considère comme contraire à la nature. Les stratégies pour préserver la pureté généalogique du sang sont rigoureusement codifiées. C'est par la femme et le mariage consanguin que se perpétue la pureté généalogique du sang. "Un bouclage consanguin" est de rigueur pour atteindre cet objectif. Mieux on considère que l'excision confère à la femme certaines qualités morales : la fidélité au mari et la retenue.

La descendance glorieuse

Dans toute société il y a des personnages illustres qui incarnent les modèles de conduite ainsi que l'idéal de bravoure. Dans une communauté en perpétuel combat contre l'hostilité de la nature les qualités telles que la bravoure, la témérité, la connaissance sont des vertus érigées en valeur absolue. Le destin d'un enfant est fortement dépendant des qualités morales de sa mère. Il s'agit d'une croyance profondément ancrée dans les mentalités.

Les vertus conjugales

Une femme non excisée ne peut plaire à son mari. Il faut entendre par cette sentence qu'une femme excisée est plus attrayante sexuellement pour un homme. Cette fausse perception témoigne du degré de conditionnement culturel des femmes qui doivent faire abstraction de leur propre personne pour plaire aux hommes. Cet argument prend toute son ampleur dans un cadre social marqué par le phénomène des "vieilles filles" et la montée de la polygamie. Compte tenu des critères de sélection du futur conjoint beaucoup de filles ne parviennent pas à se marier. Le vocable vertus conjugales renferme des qualités physiques et personnelles (charme), ainsi que des qualités morales (fidélité) et un savoir être et faire destiné à plaire au mari.

Il ressort de tous ces arguments que la pratique des mutilations génitales féminines est essentiellement perçue comme un bouclier contre les comportements déviants qui sont jugés honteux et qui portent atteinte à l'honneur du groupe familial. Il faut noter que ces arguments ne sont que des préjugés sans fondement et ne résistent pas à l'assaut des contre arguments culturels.

La dimension pédagogique des contre arguments culturels
--

La contre argumentation s'articule autour des concepts de *Hattaade*(constater) et *Teskaade*

(Mémoriser) qui incitent à la réflexion. Ainsi par cette forme de pédagogie active, nous avons voulu amener les populations et plus particulièrement les jeunes lycéennes à s'approprier cette théorie. La pertinence et le poids des contre argumentation culturelle est due au fait qu'elle découle de l'observation rigoureuse de la réalité et du vécu quotidien des populations mauritaniennes.

Eduquer en faisant passer un message qui ne heurte pas les mentalités, sensibiliser en faisant rire, éveiller et amener les groupes cibles à se poser des questions mieux à adhérer et à s'approprier le discours pour modifier les comportements tel est le credo de l'Equipe de Recherches sur les Mutilations Génitales Féminines

Ainsi par ses multiples aspects, la théorie de la contre argumentation culturelle est un moyen pour contourner la caractère tabou de toutes les questions relatives à la sexualité au sein de la société Haalpulaar.

Elle permet de combattre l'ignorance et de perturber l'édifice de justification et de légitimation de la pratique des mutilations génitales féminines Elle installe le doute et stimule la réflexion face à des arguments culturels qui ne laissent la place à aucune forme de remise en question car formulés et présentés comme des vérités certaines et immuables. Ce corpus ethnographique qui contient les contre arguments culturels est provisoire quand on sait que la lutte contre les mutilations génitales féminines continue et que ce corpus s'enrichit avec le dit combat pour le respect des droits de la femme.

Le sens de l'honneur est profondément ancré dans les mentalités d'où cette fierté et cet amour propre qui souvent frisent le ridicule. Il s'agit d'attirer l'attention des populations et plus particulièrement celle des femmes sur le fait que l'excision n'empêche nullement le déshonneur et cet argument peut-être illustré par les nouvelles conduites sociales. "**Hors normes** " qui ont émergé au cours des trois dernières décennies de sécheresse qui ont entraîné la raréfaction des ressources halieutiques et agropastorales principales sources de revenus des populations mauritaniennes.

L'excision n'est pas une solution contre les grossesses hors des liens du mariage

Les grossesses avant le mariage bien que très fortement reprobées existent tout de même. Il arrive même qu'une fille qui ait eu « **un accident** » selon l'expression couramment utilisée par les populations parvient quelques années plus tard à se marier. Il apparaît de plus en plus évident que l'excision n'est pas ce prétendu puissant bouclier contre le plaisir charnel. La peur de la honte liée à une grossesse avant le mariage a été fortement atténué par les méthodes contraceptives modernes. Il convient cependant de souligner que tout acte commis à une période de la vie et qui est non conforme aux normes de conduites morales et religieuses constitue un obstacle de taille pour le mariage.

L'excision ne peut apprivoiser les désirs

Le comportement actuel de la femme *diwo* (femme divorcée) est un argument de poids pour démontrer qu'il n'y a pas une relation logique entre la conduite morale et le fait d'être excisé.

En effet, on a observé un nouveau phénomène de femmes divorcées qui se transforment en célibataires endurcies et qui de ce fait deviennent fortement courtisées.

La pureté généalogique du sang est un mythe

Le souci de pureté est une préoccupation essentielle au sein de cette communauté où tout récit généalogique pris dans la lignée censée être la plus pure. ET pourtant “ *Il n’y a pas de généalogie sans brisure* ” affirmait le professeur Oumar Bâ qui est un ardent défenseur de nos valeurs socioculturelles. IL considère que toute famille a quelque part un élément qui constitue une tache.

Chaque enfant suit son destin

La croyance au fait que la pratique des MGF garantit une descendance glorieuse ne résiste pas à une analyse critique. La primauté des valeurs matérielles a fortement perturbé la notion de gloire. Aujourd’hui, le plus glorieux c’est le plus nanti et tout le monde ne parle que de ses faits et gestes. « Les actes glorieux ne sont plus les actes glorieux d’aujourd’hui. Le glorieux est entaché d’une forte connotation financière et matérielle » affirme Babacar DIOUF³. Ce beau constat est un appel à la raison et au son sens.

Les mecquoises prient et font le pèlerinage pourtant elles ne sont pas excisées

Le poids de la religion dans les conduites et les pratiques sociales est très important. La Mecque est perçue comme un lieu où se manifeste l’esprit de la Charia Islamique. Une grande majorité des femmes interrogées ignorent que la pratique de l’excision n’est pas en vigueur en Arabie Saoudite. Le lieu saint exerce une telle fascination sur l’imaginaire populaire des mauritaniens que la vulgarisation de cette idée risque d’ébranler bien des convictions bien ancrées, il faut aussi souligner que la plupart des marabouts n’ont pas une grande culture générale.

Ils ignorent le plus souvent cette réalité et s’enferment donc dans une interprétation littérale des Hadiths. Il ne vient à l’esprit de personne de dire que les femmes wolofs sont inaptes à la prière parce qu’elles ne sont pas excisées. Dans les clauses qui fixent le mariage entre un musulman et une femme appartenant “ aux gens du livre ”, il n’y a aucune référence à l’excision. Il faut donc insister sur cet argument pour infléchir les conduites sociales.

Le statut de la femme divorcée ou la diwo

³ Diouf (B) - Le témoin N° 551 du 9 mars 2001 - page 2

L'observation rigoureuse du vécu quotidien des populations laisse apparaître beaucoup de failles quant à l'argument culturel véhiculant l'idée selon laquelle une femme excisée "*reste tranquille*" "*Haddinnde ina δεξνα debbo*". Cet argument ne résiste pas face à la réalité. En effet, non seulement le fait de préserver la virginité jusqu'au mariage ne saurait être une garantie de fidélité conjugale dans le futur. Mieux le comportement actuel de la *diwo* (une femme divorcée et qui est à la recherche d'un nouveau mari) prouve la caducité d'un tel argument.

Le libertinage sexuel auquel se livre la *diwo* de manière voilée mais très perceptible par la collectivité est un argument de taille dans la lutte contre les mutilations génitales féminines. En effet, on voit bien que malgré la modestie sexuelle censée être obtenue, le désir de s'enrichir et de paraître peuvent bien réveiller un instinct sexuel que l'on croyait apprivoisé et endormi par l'excision.

Le fait d'exciser une fille déjà consciente ressemble à un viol

Le fait d'exciser une fille déjà consciente est très gênant et elle ressemble à une forme de persécution de la jeune fille dont toute la discipline culturelle du corps consiste à dire que ses parties intimes doivent être touchées que par son futur époux. Il convient de souligner que Ξεεπααδε signifie viol et le viol est perçu au sein de la société Haalpulaar comme une transgression d'un interdit qui porte à l'honneur et la dignité de la femme.

Le viol est perçu une blessure qui ne cicatrise jamais « Ξεεπυψα κο υυρε νδε σελλατα€≈ mais aussi comme la porte d'entrée du désordre au sein d'un groupe ethnique en ce sens qu'elle perturbe les stratégies matrimoniales. La mutilation génitale féminine entraîne une souffrance morale et émotionnelle car elle est vécue comme un honte qui porte atteinte à l'honneur et la dignité de la fille comme le clame cet émouvant et pertinent contre argument culturel élaboré par cette jeune adolescente de Kaédi « Ξεεπααδε δεββο κο ηερσιννδε ζυμ ».

de l'homme en général

Identifier les mécanismes de protection des droits de l'homme dans la société Haalpulaar en interrogeant le patrimoine culturel. Cette étape est destinée au recueil et à la collecte des proverbes, des dictons, des sentences et des assertions ayant trait aux droits de l'homme

Recenser les différents arguments culturels justifiant certaines pratiques ou violences contre les enfants et les femmes et qui peuvent être considérées comme des violations des droits de la personne humaine.

Observer les pratiques considérées comme des violations des droits humains et recueillir les témoignages auprès des victimes et les amener à oser témoigner en public sur les préjudices subis

Exalter le sens de la dignité de l'honneur et de la considération due à toute personne en se basant sur les valeurs structurantes de la personnalité africaine.

Elabore des Contre Arguments Culturels Elaborer des conte arguments culturels qui condamnent, dénoncent et en même temps qui revalorisent toutes les procédures de protections de droit de la personne humaine. Cela suppose de prendre le soin de voir comment le sujet traité est perçu dans l'imaginaire populaire des populations. Ce principe de précaution est du au fait que chaque culture a des canons précis pour véhiculer et traiter les informations.

Tester les différents contre arguments culturels auprès des groupes cibles Ce test permettra de savoir le degré de réceptivité et d'adhésion des populations par rapport aux contre argumentations élaborés. Mieux ce test permet de savoir le seuil de tolérance des énoncés et du contenu par les populations.

Quelques Exemples concernant les réfugiés, le respect de la dignité, la politique

et les détournements des deniers publics

Μολιζο ηορμετε τεδδινε

Le statut de réfugié requiert le respect et la considération

Κο μοολλαδε αφνατα νδιμααγυ

Le fait de se réfugier ne porte pas atteinte à la dignité d'un individu

Μολιπωε ποταανι νατδε ε ποοζονδιραλ λααμυ λεψδι μοολνδι ζυμ εν

Les réfugiés doivent éviter de se mêler des questions politiques du pays qui les abrite

Ψαωααδε ωαλλα □ιθδε μοολιζο φειψα κο ε φαμζυδε ηακκιλλε

Le fait de se moquer ou de discriminer un réfugié est un signe de faiblesse d'esprit

Κο ψεεσο □ααμι □ιρι

C'est le visage qui mange le riz

Ηεεωδε πιναλ πυρι τοωδε κιναλ

Il est préférable de posséder une très vaste culture que d'avoir un gros nez

Ωορπε νγονα βασι σακα μαωνδυ λαβεε

Les hommes ne sont pas des sacs pour que le critère de choix soit le volume

«Κο μι διμο , κο μι διμο, κο σο ηεεγ ζαχχι »

La famine pousse les hommes à développer des conduites non conformes à la dignité humaine

«Μαωζο φοφ ινα φοτι ηορμεεδε »

Les vieilles personnes ont droit à un respect particulier

«Νεζζο ωοναα χεθνδι »

Un homme ne saurait être traité comme un appât

«Αρδιπωε φοονι πε νγυφαταια πε κεπτα »

Les dirigeants actuels ne sont pas des voleurs, ce sont des accapareurs

Λααμιπωε φοονι πε νγονα μαηοοπωε κο πε μοοξι

Les dirigeants actuels ne sont pas des bâtisseurs mais des termites

«Φελλι λααμυ ,ωυφφι δααζε λαμι ,ιτατα ζυμ ε λααμυ κο φεερε πυψζο »

Celui qui prend le pouvoir par la force risque à tout moment de le perdre sur le conseil d'un fou

«Σο λααμυ φυντυ ινα αδδα □ιθοορε »

Le fait de durer au pouvoir diminue le prestige social d'un roi

La destruction des lieux de mémoire

Σο νεζζο ζαωααμα πιναλ,ινα αφνα ηυρυμ,χηηιλααγαλ ε τεδδυνγαλV
Sentence Pulaar

"Un homme blessé dans sa culture perd le sens de l'amitié du respect et de la considération pour autrui"

Le lieu de mémoire est soit un site naturel soit un site aménagé, soit un arbre ou un affluent qui concourt à l'identité d'une communauté. Il est ainsi perçu à cause de ce qu'il représente pour les populations. Témoin vivant de la présence d'un groupe social ou ethnique, sa destruction est un geste destiné à humilier, à nier et à blesser autrui dans sa dignité.

En un mot, c'est lui dire qu'il n'est pas important et qu'il ne mérite pas le respect. C'est ainsi que les membres de la communauté négro africaine de Kaédi ont vécu la destruction de certains de leurs lieux de mémoire lors des événements sanglants qui ont opposé la Mauritanie et le Sénégal en 1989.

Lors de conflit des villages ont été détruits, des papiers d'état civil déchirés ou brûlés, des biens ont été pillés, des personnes âgées et des femmes humiliées. Toute blessure liée à la destruction d'un lieu de mémoire dans une culture orale génère soit des replis identitaires soit des réactions violentes.

"Il est mort à cause de la honte" a été beaucoup entendu lors de ces événements. Le refus de l'auto alimentation à cause de la honte liée au fait de la négation individuelle et collective fait perdre à un homme son honneur.

Pour ramener la concorde et la paix en Mauritanie, le devoir de justice, de reconnaissance et de réparation s'impose avant toute réconciliation.

Les mécanismes de légitimation de la corruption et du détournement des deniers publics

La corruption introduit une perversion dans les mentalités et les codes de conduites et brouillent ainsi les mécanismes de perception des conduites socialement valorisantes. Elle véhicule une idéologie qui tente de légitimer une nouvelle forme de hiérarchisation sociale basée sur l'avoir de l'individu.

La non condamnation du vol fait que tous les moyens pour s'enrichir sont bons. Il y a donc une dichotomie entre la forme et le contenu du vol. ainsi l'acte de voler en lui-même n'est pas objet de jugement. ? Ce qui est jugé et intéresse les gens c'est le contenu à savoir comment a-t-il volé ? Si la somme détournée est insignifiante le voleur est perçu comme un vaut rien et si la somme détournée est colossale, il est perçu comme un « vrai homme d'où la formule en pulaar « Ko Hammadi » ! Entendez par là le premier des hommes par allusion au nom de Hammadi qui signifie l'aîné de la famille au sein de la société Haalpulaar.

La corruption favorise le clientélisme et l'opportunisme politiques. En effet nul n'ignore le rôle et la place de l'argent dans les élections en Afrique et l'importance de la carte d'électeur du parti au pouvoir soit le tremplin à toutes les formes de promotion sociale. Elle fausse donc ainsi les principes républicains sur l'égalité entre les citoyens et instaure une atmosphère de

corruption généralisée et de banalisation du détournement des deniers publics où la corruption devient non seulement un passe droit, mais un mode d'accès à la santé, à l'éducation au crédit à la signature des contrats, au concours en un mot à tous les services de l'Etat

C'est partant de ce constat que nous avons tenté de recueillir les procédés de légitimation de la corruption et des détournements des deniers publics. Les principaux arguments avancés sont les suivants :

-La durée de vie d'un ministre qui ne dépasse que très rarement deux ans en Mauritanie.

La primauté des valeurs matérielles à savoir que ce qui est important c'est d'avoir une villa une voiture et un verger.

-Les stratégies de survie en faisant prévaloir l'insignifiance des salaires par rapport au coût de la vie.

-La respectabilité supposée à savoir que les portes ne s'ouvrent que pour ceux qui ont de l'argent.

-L'éloge de la richesse et du goût effréné des dépenses prestigieuses lors des festivités de mariage, de baptême et de la fête de Tabaski.

-Le culte de la réussite sociale comme un élément de valorisation et de distinction.

-La prééminence du **Μβααωκα** c'est-à-dire la couple pouvoir /avoir sur le **Φοδδε** à savoir la devoir et les considérations éthiques.

Face à cet argumentaire qui tente de légitimer de la corruption du détournement des deniers publics la fonction des contre arguments culturels est délégitimer les arguments avancés «**Ωοντο ρεεδυ ινα ηεεωα ,κο ηακκιλλε οοπι γαχχε νγυρδαμ** » c'est-à-dire en devenant riche par le vol, on est obligé de torturer sa conscience et de vivre avec la honte.

Mieux nous avons cherché dans notre patrimoine culturel des figures légendaires qui ont incarné des valeurs positives telles que la droiture, l'honnêteté, le sens de la dignité et le refus de la compromission en toutes circonstances. Il s'agit de Hamme Birom Mody KOME et de Σεεγυ Βαλι qui sont encore de nos jours considérées comme des héros dont l'évocation des faits exercent une forte fascination dans l'imaginaire populaire des Haalpulaar'en de la Vallée du fleuve Sénégal

La réhabilitation des figures légendaires permet de contre balancer les fausses valeurs véhiculées par la culture pour légitimer la corruption et le détournement des deniers publics. Par cette réhabilitation la contre argumentation culturelle permettra d'impulser de nouvelles conduites, de valoriser certains comportements et de criminaliser l'éthique **Χεξξο** fondée sur la violence et l'accaparement. La corruption comme le détournement des deniers publics altèrent ces principes républicains en empêchant les populations et plus particulièrement les enfants à accéder à la santé, à la scolarisation, à l'éducation et à la l'information. Les financements destinés à ce genre de projet sont détournés ou bien les infrastructures scolaires et sanitaires sont construits en fonction de l'attitude des populations face au pouvoir ou bien en fonction du régionalisme et souvent sans tenir compte des critères d'accessibilité et d'adaptabilité des ces dites infrastructures.

L'essentiel, est de les mettre sur place pour se valoriser ou s'attacher le vote des résidants de la localité. En ne tenant pas compte de la dimension opérationnelle de ces infrastructures, le détournement des deniers publics comme la corruption constituent de graves violations des droits de l'homme et plus particulièrement des droits culturels.

Les motifs de satisfaction

Cette prise en charge des adolescentes de leur propre destin constitue pour nous un réel motif de satisfaction. La mise en confiance le respect et la considération sociale que nous éprouvons à l'endroit de ces jeunes filles ont réveillé et stimulé leur esprit de créativité. Elles sont désormais capables de mener un débat et d'échanger des informations et des expériences sur toutes les pratiques néfastes. La théorie de la Contre Argumentation Culturelle prend son petit son bout de chemin et certains pays africains comme le Sénégal, le Niger, le Mali et même en Europe où l'on trouve de fortes poches de communautés Haalpulaar'en utilisent cette stratégie culturelle de lutte contre les violations des droits de la femme. Notre équipe se bat pour trouver des financements pour attaquer les autres pratiques traditionnelles qui constituent de graves violations des droits de la femme.

Les recommandations

Les recommandations suivantes sont susceptibles d'être retenues dans le cadre de la lutte contre les mutilations génitales féminines dans toutes les sociétés africaines traditionnelles et plus particulièrement la société Haalpulaar

Identifier les villes, les villages et les groupes où la pratique des mutilations génitales féminine est très élevée.

Etablir un dialogue permanent avec les autorités sanitaires et le personnel des structures scolaires

Collaborer et **sensibiliser** les associations villageoises ou ethniques à fin de mener des actions à l'endroit des mères de famille

Alerter les mères de famille sur les poursuites judiciaires éventuelles en cas de mutilation des fillettes

Mettre à la disposition et soumettre à la critique les contre arguments culturels aux mères de familles

Conclusion

La contre argumentation culturelle est un procédé pédagogique dynamique. Elle interpelle populations et les associe à la recherche des solutions de leurs problèmes.

Elle est aussi un outil rationnel d'investigation des fondements des pratiques traditionnelles néfastes et un moyen de résistance culturelle face à la stupidité dont toute culture humaine reste tributaire

Et il convient enfin de souligner que la contre argumentation culturelle est en dernière instance un appel au devoir de mémoire, de justice, de réparation et de réconciliation

La lutte pour la promotion des droits de l'homme en Afrique ne saurait se faire sans la lutte féroce contre l'impunité.

Le fait de se souvenir des faits inhumains et dégradants (*siftorde*) et de se battre contre les dangers de l'oubli (*yejitde*) est une nécessité. Il s'agit de les maintenir dans l'imaginaire populaire des populations sans haine mais pour éviter de toute forme de régression pouvant reprogrammer des conduites inacceptables.

L'invitation à l'abandon de la pratique de la mutilation génitale féminine doit être présentée comme le renoncement à une forme de stupidité comme on la retrouve dans toutes les cultures humaines. Elle ne doit pas être perçue comme un procès des cultures, ni comme l'expression d'une volonté hégémonique Occidentale qui se manifeste à travers la mondialisation.

Les propos du rapporteur spécial chargé de la question de la violence contre les femmes illustrent cette invitation, **« les Etats ont l'impérieux devoir de lutter contre ces pratiques culturelles qui se traduisent par des violences contre les femmes, les avilissent et les humilient et qui, partant, les empêchent d'exercer pleinement leurs droits fondamentaux. Les normes internationales exigent que les Etats mènent une action concertée pour éradiquer ces pratiques, même si ceux qui les défendent affirment qu'elles découlent de croyances et de rites religieux ».**

Cette invite est un appel de la raison et du cœur qui mène vers les normes universelles des droits de l'homme. Un marqueur culturel ne saurait participer à l'affirmation et à la préservation de l'identité s'il n'est pas conforme au respect des droits de l'homme. « Il va falloir de toutes les façons, un jour ou l'autre faire l'inventaire de nos valeurs et de nos pratiques traditionnelles » affirme Victor Topanou

Bibliographie

Meyer-Bisch (Patrice)

Les droits culturels Projet de déclaration
Editions Unesco Editions Universitaires

Patrice Meyer-Bisch

Le corps de droits de l'homme L'indivisibilité comme principe d'interprétation et de mise en œuvre des droits de l'homme
Editions Universitaires Fribourg
Suisse 1992

Patrice Meyer-Bisch

Les droits culturels comme ressources pour lutter contre la violation des droits humains
Conférence UNICEF Les mutilations génitales féminines en Europe
Zurich 7 mars 2005

Patrice Meyer-bisch

De la protection de la diversité à celle des droits culturels page 2

SOW (Abdoulaye dit Samba)

Contribution à l'étude des mutilations génitales féminines en milieu Haalpulaar de Mauritanie le cas de la communauté Haalpulaar de Kaédi en Mauritanie.
FNUAP Nouakchott 2000

Contribution à l'étude des stratégies matrimoniales au sein de la société Haalpulaar ERMGF
Nouakchott février 1999

Le système des castes face aux mutations sociales contemporaines l'exemple de la Communauté Haalpulaar' en de Kaédi en Mauritanie
Doctorat Unique en Anthropologie Nice 1998

Les valeurs structurantes de la personnalité Haalpulaar
Cours en Anthropologie Département des Langues Nationales
Nouakchott 2001

Le recueil des arguments culturels Anales numéro 18, Février 2001 Faculté des Lettres et des Sciences humaines Université de Nouakchott Mauritanie

Ba Amadou La question linguistique Forum diaspora Mauritanie Internet avril 2004

Observatoire de la diversité et des droits culturels : Situation des droits culturels

Propositions d'argumentaire, Genève 09mars 2005